

## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SHOEBOX

**Date d'entrée en vigueur : 1er avril 2024**

Les présentes conditions d'utilisation de la plateforme SHOEBOX (" **CGU** ") constituent un accord juridique entre le client qui s'abonne à la plateforme (" **client** ") et **SHOEBOX Ltd**, 301-80 Aberdeen St., Ottawa, ON Canada K1S 5R5. Si le Client est situé en France, les présentes CGU sont conclues entre le Client et **SHOEBOX France SARL**, 91 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris (collectivement, SHOEBOX Ltd. et SHOEBOX France SARL sont désignées dans les présentes CGU sous le nom de "**SHOEBOX** ").

**La plateforme SHOEBOX®** est un dispositif médical enregistré dans certaines juridictions. Il s'agit d'une plateforme audiolgique en ligne destinée à être utilisée pour effectuer des tests auditifs afin de diagnostiquer d'éventuels troubles otologiques. ("**Plateforme**"). **La Plateforme comprend des modules commercialisés par SHOEBOX sous les noms de SHOEBOX Remote, SHOEBOX Koalys Remote, SHOEBOX Consult, SHOEBOX Koalys Consult et SHOEBOX Koalys Confirm.**

Les **services de support** sont des services d'assistance fournis pour aider les clients de SHOEBOX. ("**Services**")

**Le client reconnaît et accepte qu'en accédant à la plate-forme ou en l'utilisant, il accepte d'être lié par les présentes conditions d'utilisation.** Le Client doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans pour accepter les présentes Conditions. Les présentes CGU entrent en vigueur à compter de la date d'abonnement indiquée sur la facture du Client pour la Plateforme.

SHOEBOX se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de mettre fin à toute partie de la Plateforme ou de modifier les présentes CGU à tout moment en publiant les CGU révisées sur le site [www.shoebox.md](http://www.shoebox.md). En continuant d'accéder ou d'utiliser la Plateforme après que SHOEBOX ait publié les CGU révisées, le Client accepte d'être lié par les CGU modifiées. Si les CGU modifiées ne sont pas acceptables pour le Client, celui-ci accepte de cesser immédiatement d'utiliser la Plateforme.

### 1. DROITS ET RESTRICTIONS

**1.1 Droit d'accès et d'utilisation.** Sous réserve des présentes CGU, le client se voit accorder par les présentes un droit limité, non exclusif, non sous-licenciable, non transférable et révocable de permettre à ses utilisateurs mis à disposition d'accéder au(x) module(s) de la plate-forme spécifié(s) dans la facture applicable et de l'utiliser afin d'effectuer des tests auditifs diagnostiques ou en tant qu'outil de conseil non diagnostique. On entend par "**utilisateur mis à disposition**" une personne physique à laquelle le client donne accès à l'utilisation de la plate-forme. L'utilisation de la plate-forme par tous les utilisateurs mis à disposition est également régie par les présentes CGU.

**1.2 Restrictions.** Le Client ne peut accéder et utiliser la Plateforme qu'en conformité avec : (i) les instructions d'utilisation applicables, la déclaration d'utilisation prévue, le manuel d'utilisation, ou toute autre documentation d'accompagnement ou d'utilisation en ligne dans la base de connaissances de SHOEBOX ("**Documentation**") ; (ii) les procédures médicales ou industrielles acceptées ; et, (iii) toutes les lois et réglementations applicables. Le Client s'engage à n'utiliser la Plateforme que sur des plateformes matérielles et logicielles supportées, telles que spécifiées par SHOEBOX. Si le Client n'utilise pas les plateformes matérielles et logicielles supportées, SHOEBOX pourra interrompre les services de support pour la Plateforme. Le Client ne peut pas : (i) copier, adapter, changer, altérer ou autrement modifier ou créer des œuvres dérivées basées sur la Plateforme ou la Documentation ; (ii) décompiler, désassembler ou autrement désosser la Plateforme ; (iii) vendre, louer, fournir, divulguer, accorder des sous-licences, distribuer, reconditionner, transférer ou céder la Plateforme ou la Documentation en tout ou en partie ; (iv) encadrer ou refléter toute partie de la plate-forme ; (v) utiliser la plate-forme pour fournir

des services d'hébergement, d'externalisation ou d'abonnement ; ou, (vi) utiliser la plate-forme pour accéder, transmettre, recevoir ou stocker toute information pour laquelle le client n'a pas le droit ou la permission d'accéder, de transmettre, de recevoir ou de stocker.

**1.3 Données personnelles.** Toutes les Données Personnelles seront traitées comme indiqué dans le Data Processing Addendum entre les parties ("**DPA**"), qui est incorporé dans les présentes CGU par référence. Entre SHOEBOSX et le Client, toutes les Données Personnelles appartiennent au Client.

**1.4 Responsabilités du client concernant les données personnelles.** Le Client reconnaît et accepte qu'il est responsable de l'exactitude, de la qualité et de la légalité de toutes les Données Personnelles qu'il fournit à SHOEBOSX. Le client doit s'assurer qu'il obtient un consentement valide pour utiliser les données personnelles d'une personne et que ce consentement est documenté d'une manière qui répond aux exigences de l'organisme d'accréditation ou de la juridiction du client. En conséquence, le client déclare et garantit que : (i) qu'il est le propriétaire unique et exclusif de toutes les Données Personnelles ou qu'il dispose de tous les droits, licences, consentements et décharges qui sont suffisants et nécessaires pour utiliser les Données Personnelles avec la Plateforme et pour accorder à SHOEBOSX les droits tels que prévus dans les présentes CGU ; et, (ii) ni les Données Personnelles, ni l'affichage, le téléchargement, la publication, la soumission ou la transmission des Données Personnelles par le Client, ni le traitement des Données Personnelles par SHOEBOSX n'entraîneront la violation d'une loi ou d'un règlement applicable, y compris, mais sans s'y limiter, le Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA), les lois sur la protection de la vie privée des États américains, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE ou toute autre loi nationale, provinciale, étatique ou fédérale sur la protection de la vie privée (collectivement, les "**Lois sur la protection de la vie privée**") en fonction du pays d'accès du Client à la Plateforme. Le Client conserve l'entière responsabilité de sa conformité à toutes les lois applicables, y compris les Lois sur la protection de la vie privée.

## **2. DONNÉES COMPILÉES ET RETOUR D'INFORMATION**

**2.1 Données compilées.** SHOEBOSX collecte, compile et analyse des données anonymes et/ou agrégées dérivées de l'accès et de l'utilisation de la Plateforme et des Services par ses clients, y compris des Données Personnelles ("**Données Compilées**"). SHOEBOSX traite ces Données Compilées conformément à la section 2.5 du RGPD.

**2.2 Retour d'information.** Le Client accepte que SHOEBOSX puisse réutiliser toutes les connaissances générales et le savoir-faire acquis lors de la fourniture de la Plateforme et des Services au Client. En outre, SHOEBOSX dispose d'un droit et d'une licence libres de redevances, mondiaux, irrévocables et perpétuels d'utiliser et d'incorporer dans la Plateforme et les Services toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre retour d'information fourni par le Client en relation avec la Plateforme et les Services.

## **3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

**3.1 Protection des données personnelles par SHOEBOSX.** SHOEBOSX maintiendra des garanties administratives, physiques et techniques appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des Données Personnelles comme indiqué dans le DPA. Si le Client est une Entité Couverte telle que définie dans le Health Insurance Portability and Accountability Act de 1996, tel qu'amendé ("**HIPAA**"), alors le [Business Associate Addendum](#) ("**BAA**") est incorporé dans les présentes Conditions par référence et s'appliquera également à l'utilisation de la Plateforme par le Client.

**3.2 Importation de Données Personnelles.** Dans le cas où le Client choisit de fournir à SHOEBOSX des Données Personnelles qui ne sont pas générées à l'aide de la Plateforme, le Client s'engage à fournir ces Données Personnelles dans un format approuvé par SHOEBOSX et à s'assurer qu'elles sont fournies à

SHOEBOX en utilisant des méthodes de cryptage suffisantes pour protéger la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles.

**3.3 Protection des données personnelles par le client.** Le Client prendra les mesures appropriées pour protéger les Données Personnelles qui peuvent être perdues, endommagées ou détruites lorsque le Client et les Utilisateurs Fournis du Client accèdent et utilisent la Plateforme et les Services, y compris la protection du secret des informations de connexion.

**3.4 Exportation de données personnelles.** La Plateforme permet au Client et aux Utilisateurs mis à disposition par le Client d'exporter des Données Personnelles afin que le Client puisse les stocker dans un autre endroit, les partager avec une autre personne ou les imprimer. Le Client est entièrement responsable de la sécurité, de la protection et du traitement des Données Personnelles que le Client ou ses Utilisateurs Fournis exportent.

#### **4. MODALITÉS DES SERVICES**

**4.1 Exécution des services.** SHOEBOS déclare et garantit que les Services seront exécutés de manière professionnelle, compétente et dans les délais impartis par des représentants de SHOEBOS qualifiés pour exécuter les Services en question. SHOEBOS se réserve le droit de prendre toutes les décisions en matière de personnel pour les services.

#### **5. TERMES RELATIFS AUX MATÉRIELS**

**5.1 Matériel.** SHOEBOS fait référence aux transducteurs, microphones et tout autre matériel vendu au Client par SHOEBOS pour permettre l'utilisation de la Plateforme par le Client en tant que "**Matériel**".

**5.2 Conditions d'expédition.** Sauf accord écrit contraire, SHOEBOS expédiera le Matériel Ex Works (locaux de SHOEBOS) INCOTERMS® 2020. Les dates d'expédition et de livraison ne sont que des estimations. En cas de retard d'expédition imputable à SHOEBOS, SHOEBOS se réserve le droit de reprogrammer l'expédition du Client pour qu'elle ait lieu dans un délai raisonnable, mais pas plus d'un mois à compter de la date d'expédition initiale du Client, faute de quoi le Client pourra annuler la commande applicable. Lorsque l'expédition est retardée pour des raisons imputables au Client, SHOEBOS peut facturer au Client des frais de stockage et le Matériel est aux risques et périls du Client dès le début du retard. SHOEBOS se réserve le droit d'expédier et de facturer en lots séparés.

**5.3 Commandes incomplètes.** SHOEBOS effectue des contrôles de qualité de toutes les commandes sortantes afin de s'assurer de l'exactitude de la commande. Le Client doit informer SHOEBOS dans les dix (10) jours calendaires suivant la date de livraison si une partie de la commande est manquante ou erronée. La seule obligation de SHOEBOS sera, à son choix, de rembourser tout montant payé pour le matériel non livré ou de livrer un matériel de remplacement. Tous les retours de commandes erronées doivent être effectués conformément à l'article 5.7.

**5.4 Garantie du Matériel.** SHOEBOS garantit que le Matériel est exempt de tout défaut de matière et de fabrication pendant un (1) an à compter de la date d'achat, faute de quoi SHOEBOS remplacera le Matériel concerné dans les conditions prévues au présent article 5.

**5.5 Modifications du Matériel.** SHOEBOS se réserve le droit de réviser, d'interrompre ou de cesser de mettre à disposition tout ou partie du Matériel à tout moment. SHOEBOS peut, sur notification écrite au Client, annuler toute commande dans des conditions raisonnables. Dans le cas où SHOEBOS annulerait une commande, elle remboursera au Client les sommes déjà payées pour le Matériel non livré. SHOEBOS ne peut garantir la disponibilité du Matériel. Dans l'hypothèse où le Client aurait une réclamation au titre de la garantie ou une commande en cours pour un Matériel discontinu ou qui n'est plus disponible, SHOEBOS pourra, à son choix : (i) substituer un Matériel ayant des fonctionnalités et des spécifications équivalentes à celles du Matériel discontinu ou indisponible, sous réserve que les performances soient équivalentes ou supérieures à celles du Matériel d'origine ("**Matériel Equivalent**");

ou, (ii) résilier l'abonnement du Client à la Plateforme s'il n'est pas en mesure de se procurer un Matériel Equivalent.

**5.6 Exclusions de responsabilité relatives au matériel.** Ces garanties et recours ne s'appliqueront pas à tout Matériel si la réparation ou le remplacement est nécessaire en raison de : (i) perte, vol, accident, négligence, mauvaise utilisation, ou causes autres qu'une utilisation ordinaire conformément à la Documentation ; (ii) réparations ou altérations, ou tentatives de réparations ou d'altérations, de tout Matériel, lorsque cette activité n'est pas autorisée par SHOEBOS ; (iii) l'utilisation de logiciels ou de matériel non fournis par SHOEBOS ; ou, (iv) un désastre, y compris, mais sans s'y limiter, le feu, la fumée ou l'eau.

**5.7 Procédures de RMA.** SHOEBOS n'acceptera que le Matériel retourné conformément à ses procédures d'autorisation de retour de matériel (" RMA "). Pour retourner du matériel à SHOEBOS, le Client doit contacter SHOEBOS en envoyant un email à [support@shoebox.md](mailto:support@shoebox.md) afin d'obtenir un numéro de RMA et des instructions d'expédition avant de retourner du matériel à SHOEBOS. Le Client est responsable des frais d'expédition des RMA.

**5.8 Retour du matériel.** Lorsqu'un Matériel faisant l'objet d'une réclamation au titre de la garantie est retourné à SHOEBOS sans une déclaration détaillée des défauts allégués, SHOEBOS n'évaluera pas le Matériel et le retournera au Client à ses frais. Tout le matériel retourné sera inspecté.

**5.9 Étalonnage.** Les transducteurs et les microphones sont calibrés lorsque nous les expédions et peuvent être soumis à des exigences de calibrage continu en fonction de la juridiction du client et du cas d'utilisation. SHOEBOS n'est pas responsable des tests effectués par la suite avec un équipement non calibré. Veuillez contacter [support@shoebox.md](mailto:support@shoebox.md) pour obtenir des informations sur le prix et la logistique du service de recalibrage.

**5.10 Recours exclusif.** Les recours relatifs au Matériel décrits à l'article 5 sont les recours exclusifs du Client et les seules obligations de SHOEBOS en cas de violation des garanties relatives au Matériel.

## 6. LA CONFIDENTIALITÉ

**6.1 Définition de l'Information Confidentielle.** Les Informations Confidentielles du Client comprennent les Données Personnelles du Client ; les Informations Confidentielles de SHOEBOS comprennent les Données Compilées ; et les Informations Confidentielles de chaque partie comprennent les informations relatives à l'abonnement du Client, y compris la tarification, ainsi que les plans d'affaires et de marketing, la technologie et les informations techniques, les plans et conceptions de produits, et les processus d'affaires divulgués par cette partie qui sont soit marqués comme confidentiels, soit qu'une personne raisonnable considérerait comme confidentiels. Toutefois, les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui : (i) qui sont connues du public ou facilement accessibles au public sans qu'il y ait eu d'acte illicite de la part de la partie destinataire ; (ii) qui sont reçues d'un tiers sans qu'il y ait eu violation d'une obligation à l'égard de la partie divulgateur ; (iii) qui sont développées de manière indépendante par ou pour la partie destinataire ; ou (iv) qui étaient en sa possession avant d'être fournies à la partie destinataire par la partie divulgateur.

**6.2 Utilisation des informations confidentielles.** La partie destinataire accepte que les informations confidentielles de la partie divulgateur : (i) ne soient pas utilisées à des fins sortant du cadre des présentes CGU ; (ii) soient traitées avec le même degré de soin que des informations similaires de la partie destinataire sont traitées au sein de l'organisation de la partie destinataire (mais en aucun cas moins qu'un soin raisonnable) ; (iii) ne soient pas utilisées au profit d'un tiers ; et, (iv) restent la propriété de la partie divulgateur. La partie destinataire limitera l'accès aux informations confidentielles de la partie divulgateur, sauf autorisation écrite de la partie divulgateur, aux employés, dirigeants, administrateurs, contractants et agents de la partie destinataire et de ses sociétés affiliées qui ont besoin d'un tel accès à des fins compatibles avec les présentes CGU et qui ont signé avec la partie destinataire des accords de confidentialité prévoyant des protections au moins aussi strictes que celles prévues dans les présentes CGU. La divulgation d'informations confidentielles par les employés, les dirigeants, les administrateurs,

les contractants, les agents ou les sociétés affiliées de la partie divulgateuse est considérée comme une divulgation par la partie divulgateuse.

**6.3 Divulgateuse autorisée.** La partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles de la partie divulgateuse si elle y est contrainte par la loi, à condition que la partie destinataire donne à la partie divulgateuse un préavis de cette divulgation forcée (dans la mesure où la loi le permet) et une assistance raisonnable, aux frais de la partie divulgateuse, si la partie divulgateuse souhaite contester la divulgation. Si la partie destinataire est contrainte par la loi de divulguer les informations confidentielles de la partie divulgateuse dans le cadre d'une procédure civile à laquelle la partie divulgateuse est partie, et si la partie divulgateuse ne conteste pas la divulgation, la partie divulgateuse remboursera à la partie destinataire le coût raisonnable de la compilation et de la fourniture d'un accès sécurisé à ces informations confidentielles.

**6.4 Durée de la confidentialité.** Les obligations de la Partie réceptrice énoncées dans le présent article 6 resteront en vigueur pendant une période de deux (2) ans après la résiliation de l'abonnement du Client à la Plateforme. Les informations confidentielles identifiées comme des secrets commerciaux seront conservées en toute confidentialité pour une durée indéterminée.

## 7. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**7.1 Propriété intellectuelle.** SHOEBOS et/ou ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres, intérêts, droits d'auteur, secrets commerciaux, brevets, marques, et tous les autres droits de propriété et de propriété intellectuelle de la Plateforme (à l'exclusion des Données Personnelles du Client), des Services, des Données Compilées, et de la Documentation ("IP"). Le Client n'acquiert aucun droit, explicite ou implicite, sur la PI autre que ceux spécifiés dans les présentes CGU.

## 8. INDEMNISATION MUTUELLE

**8.1 Indemnisation par le Client.** Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de tenir SHOEBOS à l'écart de toutes les réclamations, demandes et actions de tiers, ainsi que de tous les dommages, responsabilités, pertes, règlements, jugements, coûts et dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les frais et honoraires raisonnables d'avocat) : (i) alléguant que l'utilisation de la Plateforme par le Client est en violation des Lois sur la protection de la vie privée ou de ses obligations réglementaires ou autres obligations légales ; ou, (ii) découlant du fait que le Client n'a pas obtenu les consentements appropriés pour télécharger des Données Personnelles dans la Plateforme ; à condition que SHOEBOS : (a) donne rapidement au Client une notification écrite de la réclamation contre SHOEBOS ; (b) donne au Client le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation contre SHOEBOS (sauf que le Client ne peut pas régler une réclamation contre SHOEBOS à moins que le règlement ne libère inconditionnellement SHOEBOS de toute responsabilité) ; et, (c) donne au Client toute l'assistance raisonnable, aux frais du Client.

**8.2 Indemnisation par SHOEBOS.** SHOEBOS défendra, indemnifiera et dégagera le Client de toute responsabilité en cas de réclamations, demandes et actions de tiers, ainsi que de tous dommages, responsabilités, pertes, règlements, jugements, coûts et dépenses (y compris, sans limitation, les frais et honoraires raisonnables d'avocat) alléguant que l'utilisation par le Client de la Plateforme telle que permise par les présentes CGU viole le droit d'auteur, le secret commercial, la marque ou le brevet d'un tiers (" Réclamation en matière de propriété intellectuelle ") ; à condition que le Client notifie SHOEBOS dans les meilleurs délais de toute Réclamation IP, accorde à SHOEBOS le contrôle exclusif de la défense et du règlement d'une telle Réclamation IP, et donne à SHOEBOS toute information qu'il demande raisonnablement dans le cadre de la défense de l'allégation. SHOEBOS ne règlera aucune réclamation relative à la propriété intellectuelle à l'encontre du client d'une manière qui ne libère pas inconditionnellement le client de sa responsabilité sans son consentement écrit. Si SHOEBOS reçoit des informations sur une réclamation en matière de propriété intellectuelle, SHOEBOS peut, à sa discrétion et sans frais pour le Client : (i) modifier la Plateforme pour répondre aux allégations de la réclamation en matière de propriété intellectuelle ; (ii) obtenir une licence pour l'utilisation continue de la Plateforme par le Client conformément aux présentes CGU ; ou (iii) résilier l'abonnement du Client à la Plateforme

moyennant un préavis écrit de 30 jours et rembourser au Client tous les frais payés d'avance couvrant le reste de la durée de l'abonnement résilié. Les obligations de défense et d'indemnisation ci-dessus ne s'appliquent pas si la réclamation relative à la propriété intellectuelle découle de l'utilisation ou de la combinaison de la Plateforme ou d'une partie de celle-ci avec la Plateforme, le matériel, les données ou les processus non fournis par SHOEBOS si la Plateforme ou son utilisation ne constituerait pas une contrefaçon sans une telle combinaison.

**8.3 Recours exclusif.** Le présent article 8 énonce la seule responsabilité de la partie indemnisante à l'égard de l'autre partie et le recours exclusif de la partie indemnisée à l'encontre de l'autre partie pour toute réclamation d'un tiers décrite dans le présent article.

## **9. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**

**9.1 Clause de non-responsabilité.** LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE, À L'EXCEPTION DES GARANTIES ÉNONCÉES AUX ARTICLES 4 ET 5, L'UTILISATION DE LA PLATEFORME, DES SERVICES ET DU MATÉRIEL EST À SON SEUL RISQUE ET QUE, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA PLATEFORME, LES SERVICES ET LE MATÉRIEL SONT FOURNIS "TELS QUELS" ET "TELS QUE DISPONIBLES" SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. SHOEBOS DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE REPRÉSENTATION, ENGAGEMENT, GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET/OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE JOUISSANCE PAISIBLE ET DE NON-VIOLATION DES DROITS D'UN TIERS. SHOEBOS NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME, DES SERVICES OU DU MATÉRIEL SERA ININTERROMPUE OU SANS ERREUR, QUE LA PLATEFORME OU LE MATÉRIEL RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT, OU QUE LES DÉFAUTS SIGNALÉS SONT OU SERONT CORRIGIBLES. Ni la plate-forme, ni rien de ce qui est contenu dans les présentes conditions, les services, la documentation ou les sites web de SHOEBOS ne constituent un avis médical ou juridique.

**9.2 Limitation de la responsabilité.** LA PLATEFORME EST UN OUTIL DE DIAGNOSTIC ET N'EFFECTUE PAS DE DIAGNOSTIC AUTOMATISÉ. ELLE NE REMPLACE DONC PAS LE JUGEMENT PROFESSIONNEL DE L'UTILISATEUR AUTORISÉ. SHOEBOS N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR : (i) TOUT DIAGNOSTIC, MISDIAGNOSTIC, OU BLESSURE QUI PEUT ÊTRE CAUSÉ PAR UN UTILISATEUR PERMIS OU UN AUTRE UTILISATEUR DE LA PLATEFORME ; (ii) L'ÉCHEC DU CLIENT À PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE SES DONNÉES PERSONNELLES ; ; (iii) LE FAIT QUE LE CLIENT NE RESPECTE PAS LES PROCÉDURES MÉDICALES ACCEPTÉES OU LES LOIS APPLICABLES, Y COMPRIS LES LOIS SUR LA CONFIDENTIALITÉ ; (iv) TOUT PROBLÈME RELATIF À LA FACTURATION PROFESSIONNELLE ET/OU AU REMBOURSEMENT DES SERVICES D'ÉVALUATION DE L'OREILLETTE FOURNIS ; (vi) L'INCAPACITÉ DU CLIENT À UTILISER LA PLATEFORME EN RAISON D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UNE DÉGRADATION DU RÉSEAU D'UN FOURNISSEUR TIERS, D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UNE DÉGRADATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE TIERS ; ou, (vii) LA DÉFAILLANCE DU CLIENT À SE CONFORMER À LA DOCUMENTATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR LE CLIENT.

**9.3 Les exclusions peuvent ne pas s'appliquer.** CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES OU LA LIMITATION DES DROITS STATUTAIRES D'UN CONSOMMATEUR, DE SORTE QUE LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

## **10. LIMITATION DES DOMMAGES**

**10.1 Exclusions.** DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES (OU SES EMPLOYÉS, AGENTS, FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE) NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE (Y

COMPRIS LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE PRODUCTION, PERTE DE REVENUS, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES, AUGMENTATION DES COÛTS D'EXPLOITATION, ETC, ), QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR UNE RÉCLAMATION OU UNE ACTION CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, EN RAPPORT AVEC LA FOURNITURE, L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DE LA PLATE-FORME, DES SERVICES, DE LA DOCUMENTATION OU DU MATÉRIEL, QUE CETTE PARTIE AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES.

**10.2 Responsabilité globale.** SAUF EN CE QUI CONCERNE LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE CHAQUE PARTIE OU LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT A SHOEBOS, LA RESPONSABILITE GLOBALE DE CHAQUE PARTIE A L'EGARD DE L'AUTRE PARTIE, QUE CE SOIT POUR NEGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT, FAUSSE DECLARATION OU AUTRE, SERA, EN CE QUI CONCERNE UN EVENEMENT UNIQUE OU UNE SERIE D'EVENEMENTS, LIMITEE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DEPASSERA PAS LES FRAIS PAYES A SHOEBOS PAR LE CLIENT AU COURS DES DOUZE MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT QUI A DONNE LIEU A UNE TELLE RECLAMATION.

## **11. MODALITÉS DE PAIEMENT :**

**11.1 Paiement.** Les frais seront indiqués sur une facture de SHOEBOS ou de ses partenaires de distribution affiliés au sein de WS Audiology. Les frais d'abonnement annuels ou mensuels non remboursables du Client seront facturés à l'avance, tandis que certains services pourront être facturés à terme échu, comme indiqué sur la facture applicable. Sauf accord écrit contraire, il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour des périodes partielles de service ou des périodes d'inactivité. Tous les frais s'entendent hors taxes, prélèvements ou droits imposés par les autorités douanières ou fiscales, et le client est responsable du paiement de tous ces frais. Le client accepte de payer tous les frais d'expédition et de manutention, y compris l'assurance, les frais de courtage, l'emballage spécial et le transport, sauf s'il en est convenu autrement dans un devis. Si le client est tenu par la loi d'effectuer une retenue ou une déduction sur le paiement, le client effectuera le paiement à SHOEBOS net de la retenue ou de la déduction requise. Le client fournira à SHOEBOS une preuve satisfaisante (par exemple des reçus officiels de retenue à la source) qu'il a rendu compte à l'autorité compétente de la somme retenue ou déduite.

**11.2 Paiements par carte de crédit et par débit bancaire direct.** Si le Client paie par carte de crédit ou par prélèvement bancaire, la carte de crédit ou le compte bancaire du Client sera débité mensuellement à l'avance pour les abonnements mensuels, ou annuellement à l'avance pour les abonnements annuels. SHOEBOS enverra par email au Client un reçu lorsque sa carte de crédit ou son compte bancaire aura été débité. Si la carte de crédit ou le compte bancaire du Client ne peut être débité, SHOEBOS en informera le Client qui devra mettre à jour ses informations de paiement. Dans le cas où le Client ne mettrait pas à jour ses informations de paiement dans les dix (10) jours suivant cette notification, l'accès du Client à la Plateforme et/ou aux Services pourra être suspendu, et le Client devra mettre à jour sa carte de crédit ou ses informations bancaires afin de reprendre l'utilisation de la Plateforme et/ou des Services.

**11.3 Intérêts.** SHOEBOS se réserve le droit de facturer des intérêts au taux de 1,5 % par mois ou, s'il est inférieur, au taux le plus élevé prévu par la loi, sur tous les montants en souffrance. SHOEBOS se réserve également le droit de suspendre les livraisons et l'exécution de toute commande si le client est en retard dans ses paiements à SHOEBOS, y compris pour d'autres commandes. L'accord de crédit peut être révoqué à tout moment.

## **12. DURÉE ET RÉSILIATION :**

**12.1 Durée.** Sous réserve de l'article 12.2, l'abonnement du Client à la Plateforme commence à la date indiquée sur la facture applicable et se poursuivra pour la durée engagée qui y est spécifiée ("**Durée**

initiale"). L'abonnement sera automatiquement renouvelé pour la même période de temps engagée que la durée initiale du client (chacune étant une "durée de renouvellement", collectivement la "durée").

**12.2 Droit de résiliation de trente jours.** Chaque nouveau client bénéficie d'un droit de résiliation de trente (30) jours pendant le premier mois de son premier abonnement à la Plateforme (" Période de résiliation "). Si le Client souhaite résilier son abonnement pendant la Période de Résiliation, il doit fournir une notification écrite de résiliation au moins trois (3) jours ouvrables avant la fin de la Période de Résiliation. SHOEBOSX rembourse alors tous les frais payés à l'avance à condition que le Client renvoie tout le Matériel (ou fournisse des informations de suivi d'expédition valides) à SHOEBOSX dans les trente (30) jours suivant cette notification conformément à l'article 5.7.

**12.3 Non-renouvellement.** Dans le cas où le Client ne souhaite pas renouveler son abonnement, il peut notifier son non-renouvellement à [support@shoebosx.md](mailto:support@shoebosx.md) comme suit : (i) pour un abonnement mensuel, un préavis de trois (3) jours ouvrables ; ou, (ii) pour un abonnement annuel ou pluriannuel, un préavis de trente (30) jours calendaires avant la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement, selon le cas.

**12.4 Suspension ou résiliation pour motif valable.** Chaque partie peut résilier l'abonnement du Client à la Plateforme en fournissant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie dans le cas où : (i) l'autre partie a violé de manière substantielle les présentes CGU, y compris, mais sans s'y limiter, le non-paiement des frais, et cette violation n'a pas été corrigée à l'expiration de cette période de trente (30) jours ; ou, (ii) l'autre partie est devenue insolvable, ne paie pas ses dettes à leur échéance, fait une cession générale au profit de ses créanciers, devient l'objet d'une loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité, ou demande ou a un administrateur judiciaire, un fiduciaire ou un agent similaire nommé pour gérer ou disposer d'une partie importante de ses biens ou de son entreprise. SHOEBOSX peut suspendre ou résilier l'accès du Client à la Plateforme et/ou aux Services immédiatement si elle détermine, à sa discrétion raisonnable, que le Client utilise la Plateforme en violation de la loi, que son utilisation de la Plateforme exposera SHOEBOSX à des amendes pénales ou réglementaires, ou si cela est nécessaire pour protéger la Plateforme, les Services ou les Données Personnelles. Dans le cas où le Client résilie son abonnement à la Plateforme en raison d'une violation matérielle de SHOEBOSX, SHOEBOSX rembourse tous les frais prépayés mais non gagnés.

**12.5 Effet de la résiliation.** Avant la résiliation ou l'expiration de son abonnement à la Plateforme, le Client doit créer une copie de toutes les Données à caractère personnel dont il aura besoin après la résiliation.

## 13. GÉNÉRALITÉS

**13.1 Droit applicable.** Les présentes CGU sont régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent. Chaque partie reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario. Les parties rejettent expressément l'applicabilité des termes de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, et toute législation mettant en œuvre cette convention ne s'appliquera pas aux présentes CGU ni à tout litige en découlant.

**13.2 Relations entre les parties.** Les parties ne sont pas des agents ou des représentants légaux l'une de l'autre. Les parties aux présentes CGU sont des entrepreneurs indépendants. Aucune relation de mandant à agent, de maître à serviteur, d'employeur à employé ou de franchiseur à franchisé n'est établie par les présentes entre les parties. Aucune des parties n'a le pouvoir de lier l'autre ou de contracter des obligations en son nom.

**13.3 Survie.** Les articles et sections suivants survivront à la résiliation ou à l'expiration des présentes CGU entre les parties : 6, 7, 8, 9, 10, 12.4, 13.

**13.4 Ordre de priorité.** Les conflits doivent être résolus dans l'ordre de priorité suivant : (i) BAA ; (ii) DPA ; (iii) CGU.



**13.5 Cession.** Le client ne peut céder aucun de ses droits ou obligations au titre des présentes, que ce soit par application de la loi, par fusion, par acquisition ou de toute autre manière.

**13.6 Renonciation.** La renonciation par l'une ou l'autre des parties à un manquement ou à une violation des présentes CGU ne constitue pas une renonciation à un manquement ou à une violation ultérieurs. A l'exception des actions pour violation des droits de propriété de SHOEBBOX, aucune action, quelle qu'en soit la forme, découlant des présentes CGU ne peut être intentée par l'une ou l'autre des parties plus d'un (1) an après la survenance de la cause de l'action.

**13.7 Intégralité de l'accord.** Les présentes CGU, ainsi que le DPA, la facture et le BAA, le cas échéant, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes CGU et remplacent toutes les communications ou tous les accords antérieurs ou contemporains qui peuvent exister. Toute condition préimprimée sur le bon de commande du client sera sans effet.

**13.8 Divisibilité.** Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU sont jugées inapplicables en vertu des lois applicables, ces dispositions seront modifiées dans la mesure minimale nécessaire pour se conformer à la loi applicable et à l'intention des parties.

**13.9 Administration des exportations.** Le client déclare : (i) qu'il ne figure sur aucune liste du gouvernement américain de personnes ou d'entités interdites de recevoir des exportations des États-Unis ; (ii) qu'il n'est pas situé dans un pays soumis à un embargo du gouvernement américain, ou qui a été désigné par le gouvernement américain comme un pays " soutenant le terrorisme " ; et, (iii) qu'il n'accèdera pas ou n'utilisera pas la Plateforme ou les Services en violation d'un embargo, d'une interdiction ou d'une restriction à l'exportation des États-Unis.

**13.10 Droits du gouvernement américain.** Le logiciel distribué aux États-Unis d'Amérique, à leurs agences ou à leurs institutions ("Gouvernement des États-Unis"), ou en leur nom, est fourni avec des droits restreints. L'utilisation, la duplication ou la divulgation du logiciel par le gouvernement américain est soumise aux restrictions du sous-paragraphe (c)(1)(ii) de la clause Rights in Technical Data and Computer Software (Droits sur les données techniques et les logiciels informatiques) du DFARS 252.227-7013, ou des sous-paragraphe (c) (1) et (2) de la clause Commercial Computer Software - Restricted Rights (Logiciels informatiques commerciaux - Droits restreints) du 48CFR52.227-19, tels qu'amendés ou applicables, ou d'autres règles et réglementations applicables.

**13.11 Mentions légales.** Toutes les notifications légales adressées à SHOEBBOX doivent être envoyées à [legal@shoebox.md](mailto:legal@shoebox.md). Les notifications légales au Client seront envoyées par email, via la Plateforme, ou affichées sur [www.shoebox.md](http://www.shoebox.md).